

EPREUVES ECRITES

1 - Une épreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social.

Durée : 03 heures – Coefficient : 3 (note éliminatoire 06/20)

2 – Une épreuve de droit ou d'économie

Durée : 03 heures – Coefficient : 3 (note éliminatoire 06/20)

3 – Une épreuve de finances publiques

Durée : 03 heures – Coefficient : 2 (note éliminatoire 06/20)

EPREUVE ORALE

Une épreuve orale est réservée aux candidats admissibles. Elle consiste en une conversation avec un jury sur un sujet d'ordre général.

Durée maximum : 30 minutes – Coefficient : 2

EPREUVE SPORTIF

Une épreuve d'éducation physique consistant en une course de vitesse de 100mètre, une course de demi-fond de 1000mètres et du saut en en longueur - Coefficient : 1

NB:

- Tout dossier incomplet ou déposé en retard ne sera pas pris en Considération.
- Les frais de participation ne seront pas remboursés quel que soit le motif.